Accusé de réception en préfecture 093-219300746-20230615-2023-083-Al Date de télétransmission : 05/10/2023 Date de réception préfecture : 05/10/2023



DÉCISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION

DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES

COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur:

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES** 

Objet:

Signature d'un contrat portant sur une mission partielle de maîtrise d'œuvre pour les

travaux de réfection du terrain en gazon synthétique, situé au stade Jules Ferry.

Titulaire:

**PMC ETUDES** 

## Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 1/08/1996 modifiée,

VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019, notamment son article R2122-8,

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à un prestataire extérieur pour exécuter une mission partielle de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réfection du terrain en gazon synthétique, situé au stade Jules Ferry.

CONSIDÉRANT que le présent contrat est conclu pour une durée allant de la réception de l'ordre de service de démarrage ou du bon de commande, jusqu'à la réception des travaux ou levée des réserves éventuelles.

**CONSIDÉRANT** le choix du pouvoir adjudicateur d'attribuer le contrat au bureau d'études PMC ETUDES sise 114 rue Longvilliers − 62630 CORMONT, pour un montant forfaitaire de 19 500 € HT soit 23 400 € TTC.

Mairie de Vaujours 20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS Tél.: 01 48 61 96 75 Télécopie: 01 48 60 78 03 contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



ARTICLE 1: DÉCIDE de confier le contrat relatif à une mission partielle de maitre de confier le contrat relatif à une mission partielle les travaux de réfection du terrain en gazon synthétique, situé au stade Jules Ferry, au bureau d'études PMC ETUDES sise 114 rue Longvilliers - 62630 CORMONT, pour un montant forfaitaire de 19 500 € HT soit 23 400 € TTC.

ARTICLE 2: DIT le présent contrat est conclu pour une durée allant de la réception de l'ordre de service de démarrage ou du bon de commande, jusqu'à la réception des travaux ou levée des réserves éventuelles.

ARTICLE 3: La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

ARTICLE 4: Le Directeur Général des Services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5**: La présente décision

sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle

de légalité.

peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)

peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérecours citoyens www.telerecours.fr. dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été

préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée:

- notifiée au bureau d'études PMC ETUDES.

Fait à Vaujours, le 15 juin 2023.

Le Maire,

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand-Paris Grand-Est

« Certifié exécutoire Compte-tenu de l'affichage et le dépôt en Préfecture le.....»

Le Maire,

Dominique BAILLY Vice-président de Grand-Paris Grand-Est

THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH All the Alexander Toucher a \$100 You Wallish F 01 4864 so 75 been as 04 40 60 78 82 e eng die galle geogen au an en en manik i h